|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l’ordre du jour : ADM 19** | **Document C19/95-F** |
| **27 mai 2019** |
| **Original: français** |
| Note du Secrétaire généralCONTRIBUTION DE LA république de CÔTE D’IVOIRE RAPPORT DU SECRETAire GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 131 (RÉV. DUBAÏ, 2018) DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES – MESURER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR ÉDIFIER UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE ET QUI FACILITE L'INTÉGRATION |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par la République de Côte d’Ivoire.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution de la République de Côte d’Ivoire

RAPPORT DU SECRETAire GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 131 (RÉV. DUBAÏ, 2018) DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES – MESURER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR ÉDIFIER UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE ET QUI FACILITE L'INTÉGRATION

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document fait des propositions sur les travaux relatifs aux méthodes de calcul de l’IDI et du panier des prix des TIC et invite le Directeur du Bureau du développement des télécommunications à soumettre également son rapport sur lesdits travaux conformément au point 20 du *charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications* de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée *Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration*.Suite à donnerLe Conseil est invité à prendre note des propositions soumises par la Côte d’Ivoire Références |

# Introduction

Le Directeur du BDT est invité à soumettre au Conseil dans son rapport annuel un état d'avancement de la mise en œuvre de la présente résolution, en particulier sur les travaux concernant l'examen des structures et des méthodes de calcul de l'Indice IDI et du Panier des prix des TIC conformément au point 20 du *charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications* de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée *Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration*.

Dans l’attente de ce rapport annuel, la Côte d’Ivoire voudrait faire des propositions sur les méthodes de calcul de l'Indice IDI et du Panier des prix des TIC.

# Discussions

La Côte d’Ivoire note le passage de 11 à 14 indicateurs dans le calcul de l’IDI.

Néanmoins, la Côte d’Ivoire voudrait faire noter que ces changements devraient également prendre en compte certaines particularités communes aux pays en développement.

En effet les marchés de téléphonie mobile dans la plupart des pays en développement sont majoritairement prépayés. En Côte d’Ivoire, plus de 99% des abonnés à la téléphonie mobile possèdent des abonnements prépayés. Ces marchés affichent une forte dynamique concurrentielle qui se traduit par l’octroi systématique et régulier d’offres promotionnelles ou de bonus de communication non captées à ce jour dans le panier des prix TIC de l’UIT. Le panier des prix reflète les tarifs des seules offres de service affichées par les opérateurs parfois sur leur site, tarifs auxquels sont constamment appliqués, dans les faits, à minima 200% de bonus voir plus.

En outre, l’inclusion financière s’accélère sur l’ensemble du globe grâce à l’internet et à la téléphonie mobile[[1]](#footnote-1). Dans le résumé exécutif de son rapport « Base de données Global Findex 2017, Mesurer l’inclusion financière et la révolution technico-financière », la Banque mondiale mentionne que « c’est en Afrique subsaharienne que le pouvoir des technologies financières s’illustre de la façon la plus convaincante : 21 % des adultes y possèdent aujourd’hui un compte d’argent mobile, soit près de deux fois la part de 2014, et ce chiffre est certainement le plus élevé de toutes les régions du monde »

A ce jour, cette évolution n’est pas encore reflétée dans l’élaboration de l’IDI.

Et pourtant, toujours selon le résumé exécutif du rapport de la Banque Mondiale suscité, des recherches de plus en plus nombreuses dévoilent les nombreux avantages potentiels de l’inclusion financière pour le développement, en particulier l’utilisation de services financiers numériques. L’évolution ininterrompue de l’inclusion financière provient des paiements numériques, des politiques gouvernementales et d’une nouvelle génération de services financiers par téléphonie mobile et Internet.

Pour conclure, la prise en compte de ces questions communes aux pays en développement a été formulée comme recommandation au cours du dernier atelier régional de l'UIT sur les statistiques des TIC pour l'Afrique qui s’est tenu à Abidjan du 06 au 09 mai 2019 et qui a enregistré la présence de 22 Etats Membres.

# Proposition

Pour les travaux relatifs aux méthodes de calcul de l’IDI et sur le panier des prix des TIC, la Côte d’Ivoire propose :

* de prendre en compte les services financiers mobiles dans les indicateurs d’appréciation dans le calcul de l’IDI ;
* de tenir en compte, dans le panier des prix TIC, des spécificités des pays en développement pour lesquels les offres promotionnelles / bonus sur les communications constituent « la règle ».

La Côte d’Ivoire demande que le groupe d’experts sur les indicateurs de télécommunications/TIC (EGTI) examine ces propositions.

La Côte d’Ivoire invite également le Directeur du BDT à soumettre à la prochaine réunion du Conseil, son rapport sur l’état d’avancement des travaux relatifs aux méthodes de calcul de l’IDI et sur le panier des prix des TIC conformément au point 20 du *charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications* de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018).

1. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/04/19/financial-inclusion-on-the-rise-but-gaps-remain-global-findex-database-shows> [↑](#footnote-ref-1)